



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SECTION I

1. Nom et adresse officiels du Pouvoir Adjudicateur :

LE NID

26 Boulevard du 21^{ème} Régiment d'Aviation

54 000 NANCY

Tél. : 03.83.36.42.20

Fax : 03.83.35.02.28

2. Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 (dix) jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite. La réponse, faite par le pouvoir adjudicateur, sera alors adressée à l'ensemble des candidats.

S'adresser à :

Monsieur Pierre JOPPIN

Société Coopérative Le NID

26 Boulevard du 21^{ème} Régiment d'Aviation

54 000 NANCY

Téléphone : 07.71.43.18.09

Fax : 03.83.35.02.28

E-mail : technique@le-nid.fr ou contact@le-nid.fr

3. Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées

Dépôt des offres:

Les offres devront être transmises :

**Avant le 25 Mars 2020 à 17H30 délai de rigueur
(tout dossier reçu après ce délai sera refusé).**

Les candidats transmettront leur dossier uniquement sous format papier :

Envoi sous pli cacheté à l'adresse du NID ou dépôt **avec obligatoirement une prise de rendez-vous au préalable**, contre récépissé, auprès de l'accueil situé 26 Boulevard du 21^{ème} Régiment d'Aviation à Nancy de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, du lundi au vendredi sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles.

Les candidats devront prendre toutes les dispositions nécessaires pour déposer leur dossier avant l'échéance fixée ci-dessus.

4. Type d'acheteur :

Société Anonyme Coopérative de Production HLM

Activité principale du pouvoir adjudicataire : Logement et développement collectif (Réalisation et vente d'immeubles d'habitation).

Le présent marché est soumis à l'ordonnance 2005-649 du 6 juin 2005 et au décret de 2005-1742 du 30 décembre 2005 relatifs aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au Code des Marchés Publics.

SECTION II

1. Description

1.1. Type de marché de services : 12 – services d'architecture ; services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie

1.2. Description/Objet du marché

La présente consultation est lancée pour la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre pour la construction de logements individuels, intermédiaires et collectifs pour le compte de la société Le Nid et de ses partenaires.

1.3. Lieu d'exécution des prestations

Région Lorraine et principalement Meurthe et Moselle

1.4. Nomenclature communautaire pertinente (CPA/NACE/CPC/CPV)

Classification CPV :

- 71221000-3 : services d'architecte pour le bâtiment

Code NUTS : FR411

1.5. Caractéristiques principales :

Mission de base suivant loi MOP, y compris esquisse, EXE complète (exécution en phases conception et réalisation, y compris établissement des DQE) et OPC.

Missions :

- Esquisse
- Avant-projet sommaire
- Avant-projet définitif
- Projet (comprenant les documents de vente)
- EXE complète (y compris établissement des DQE)
- Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux
- Visa
- Direction et exécution des contrats de travaux
- Assistance aux opérations de réception
- OPC

Variantes autorisées

Non

Oui

Les variantes libres ne sont pas autorisées.

1.6. Durée du marché :(à compter de l'ordre de service)

Durée du marché :

La durée du marché est de **2 ans renouvelable pour une année supplémentaire deux fois.**

SECTION III

Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

1. Conditions relatives au marché

1.1. Cautions et garanties exigées :

Garanties exigées des titulaires de marchés :

1/ Retenue de garantie :

Aucune retenue de garantie ni cautionnement ne sera appliquée dans le cadre du présent marché

2/ Avances :

Sans objet

1.2. Modalités de financement et de paiement

Financement : Sur emprunts et/ou fonds propres du Nid.

Délai de règlement : Règlement à 30 jours maximum à compter de la date de réception des notes d'honoraires au Nid (décret 2013-269 du 29 mars 2013).

1.3. Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services attributaire du marché

Groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Le mandataire ne peut se porter candidat qu'avec un seul groupement.

IMPORTANT : précisions quant à la sous-traitance aux BE

⇒ Les entreprises désirant sous-traiter une partie de leurs prestations devront obligatoirement le faire savoir au Nid, sous peine de se voir résilier leur marché.

Ils devront obligatoirement présenter un dossier d'agrément de l'entreprise concernée.

La sous-traitance est régie par la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 modifié et le chapitre II du titre IV du Code des Marchés Publics.

La sous-traitance est interdite en fournitures courantes, de par la nature même du contrat de sous-traitance qui est assimilé à un contrat de vente.

Le titulaire d'un marché peut sous-traiter partiellement son marché à condition d'avoir obtenu de l'établissement l'acceptation de chaque sous-traitant et l'acceptation de ses conditions de paiement. L'acceptation par l'administration confère au sous-traitant le droit au paiement direct pour toute créance supérieure ou égale à 600 € et dans la limite du montant du sous-traité.

Le titulaire du marché est responsable des prestations réalisées par son sous-traitant.

2. Conditions de participation

2.1. Critères de sélection des candidatures

- production des documents et attestations demandées.
 - remplir les conditions prévues aux articles 8 et 38 de l'ordonnance 2005-649
 - fournir les pièces demandées dans le règlement de la consultation et mentionnées aux articles 17, 18 et 19 du décret 2005-1742 du 30 décembre 2005.
 - indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique : inscription à l'ordre des architectes ou tout autre moyen de preuve équivalente.
- En cas de groupement, il sera pris en compte l'ensemble des compétences apportées par chacun des membres

2.2. Capacité économique et financière – références requises

- preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

2.3. Capacité technique – références requises

La recevabilité technique sera appréciée en fonction des justifications fournies par les candidats pour démontrer leur aptitude à réaliser la mission de maîtrise d'œuvre visée en objet :

- par références illustrées, commentées et chiffrées sur les 3 dernières années, si possible similaires aux caractéristiques de l'accession sociale à la propriété
- par certificats et qualifications professionnelles. Le NID accepte tout moyen de preuve équivalent.

Les candidats devront disposer de compétences, à minima, en architecture, technique du bâtiment (structures, fluides, acoustique, Vrd...), économie de la construction et en OPC.

3. Modifications de détail au dossier de consultation

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 (huit) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications au dossier de consultation. Les entreprises devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

SECTION IV

1. Procédure

Appel d'offre ouvert selon les dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016.

2. Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous : (article 24 du décret 2005-1742)

CRITERES ELIMINATOIRES :

Leur non-respect d'un ou plusieurs points entrainera le rejet automatique de l'offre au motif de non-conformité :

- Conformité technique et administrative des prestations par rapport aux exigences imposées par les pièces du marché (acte d'engagement, C.C.A.P., C.C.T.P., notice programme, ...)
- Respect des dispositions prévues dans le règlement de la consultation
- Offre sans réserve
- Fourniture du mémoire méthodologique.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

- **1) valeur technique portant sur la rédaction d'un mémoire méthodologique abordant l'ensemble des points suivants (nombre de pages maximum : 10) : note pondérée à 60%**
 - Méthodologie de travail de l'équipe : organisation, répartition des tâches, gestion des congés et absences, réactivité, concertations avec le maître d'ouvrage et avec les autres intervenants de l'opération (Métropole du Grand Nancy, Metz Métropole, Ville de Nancy, DDT 54-57, riverains, toutes collectivités...etc.), organisation de la mission OPC...
 - Maîtrise des coûts : propositions de garantie et d'engagement de la maîtrise d'œuvre en termes d'atteintes des objectifs de performance attendus par le Maître d'Ouvrage, ...
 - Approche programmatique : prise en compte des contraintes de tous ordres, des enjeux de l'opération, ...
 - Aspect environnemental, respect des enjeux énergétiques.

**La remise de ce mémoire est obligatoire :
dans le cas contraire l'offre sera déclarée non conforme**

Les éléments uniquement pris en compte dans le cadre de l'analyse du mémoire méthodologique sont les informations qui y sont données par les candidats. Ces informations seront contractualisées lors de l'acceptation de l'offre par le Nid. Leur non-respect lors de l'exécution du marché pourra entraîner la mise en œuvre de mesures coercitives à l'égard de l'attributaire. Le jugement de ce mémoire sera fonction de la pertinence des réponses apportées par les candidats.

- **2) Prix des prestations pour l'ensemble des éléments de mission : note pondérée à 40%.**
La note maximale sera attribuée à l'offre financière la plus basse. Le nombre de points attribués à chacun des concurrents pour ce critère sera défini par application de la formule suivante :

$$\text{Nombre de point du critère prix} = \frac{\text{Montant de l'offre la moins disante} \times 40}{\text{Montant de l'offre du candidat}}$$

L'offre retenue sera celle totalisant, le plus de points et qui sera par conséquent l'offre économiquement la plus avantageuse.

En cas d'égalité entre candidats, l'entreprise retenue sera celle totalisant le maximum de points pour le critère « mémoire méthodologique »

3. Renseignements d'ordre administratif

Langue devant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation : Les candidatures et offres sont entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

4. Négociations

Le Nid se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les candidats dont les propositions auront été jugées les plus satisfaisantes au regard des critères d'analyse. Aucun nombre minimal d'opérateur admis à la négociation n'est fixé.

Les discussions pourront porter sur tous les aspects utiles au Nid tant techniques, administratifs que financiers. Les négociations pourront concerner un seul candidat, plusieurs candidats voir l'intégralité des candidats mis en concurrence.

SECTION V

Contenu du dossier de la consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public)

- Présent règlement de consultation
- Acte d'engagement
- C.C.A.P. (Cahier des Clauses Administratives Particulières)
- C.C.T.P. (Cahier des Clauses Techniques Particulières)
- Notice programme

Modalités de remise des dossiers

Les propositions pourront être faites **sous pli cacheté qui contiendra :**

Les pièces relatives au dossier de candidature :

- 1/ Lettre de candidature (modèle DC1 ou équivalent) dûment complétée et signée.
- 2/ Déclaration du candidat (modèle DC2 ou équivalent) précisant notamment le chiffre d'affaires réalisé au cours des 3 derniers exercices.
- 3/ Références sur les 3 dernières années en adéquation avec les prestations du marché objet de la présente consultation.
- 4/ Si l'entreprise est en règlement judiciaire, copie du ou des jugements.
- 5/ Etat annuel daté de 2018 certifiant de la régularité de la situation fiscale au 31 décembre 2017 (NOTI2), justifiant que l'entreprise soumissionnaire est à jour du règlement de ses cotisations sociales.
Dans un premier temps le soumissionnaire pourra fournir une attestation certifiant sur l'honneur qu'il est à jour de ses cotisations sociales et fiscales, sachant qu'il lui faudra **présenter ces attestations sous un délai de 8 (huit) jours dans le cas où il serait attributaire du marché.**
Bien entendu, en l'absence de l'état annuel (NOTI2), il conviendra de fournir l'ensemble des liasses fiscales (feuilles 1, 2, 3 et éventuellement 4) et sociales : URSSAF (ou MSA), Pôle emploi, Congés Payés, Caisse Maladie et Caisse Vieillesse.

Pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription, fournir le récépissé du dépôt de déclaration
- 6/ Attestations d'assurance pour la responsabilité civile et responsabilité civile décennale couvrant l'activité professionnelle du candidat.
- 7/ Pour les entreprises créées récemment, fourniture de documents visés dans l'arrêté du 28 août 2006 ou attestations équivalentes permettant de juger leurs capacités financières à réaliser les prestations dans des conditions normales.
- 8/ Eventuellement certifications, qualifications professionnelles.
- 9/ Attestation d'inscription à l'ordre des architectes (article 10 de la loi 77.2 du 03 janvier 1977).
- 10/ Le pouvoir de chacune des personnes habilitées à engager le candidat

Ces documents seront à fournir par chacun des opérateurs économiques membres du groupement, sauf la lettre de candidature DC1 qui devra être signée par l'ensemble des membres composant l'équipe.

En cas de groupement, l'ensemble des documents communs (DC1 et offre) devra être signé par l'ensemble des membres. La seule signature du mandataire est possible si les autres membres du groupement lui donnent pouvoir d'agir en leur nom (pouvoir à joindre, ou mention à préciser dans le formulaire DC1).

IMPORTANT : L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS A SIGNER ET A CERTIFIER DOIVENT L'ETRE PAR UNE PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE. SON NOM DEVRA FIGURER SUR L'IMPRIME DC1 ET SON POUVOIR JOINT.

Les pièces relatives à l'offre :

- l'Acte d'Engagement complété, paraphé et signé
- le CCAP paraphé et signé
- le CCTP paraphé et signé
- la notice programme paraphée et signée
- le mémoire méthodologique (cf section IV.2 ci-avant)

L'enveloppe regroupant ces documents devra être revêtue de la mention suivante :

« NE PAS OUVRIR - ACCORD CADRE DE MAITRISE D'ŒUVRE »

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la présente consultation.

La présente consultation pourra être déclarée sans suite par le Nid pour des motifs d'intérêt général.

L'abandon de la procédure pour un motif d'intérêt général ne donne pas lieu à indemnisation des candidats.

Les directives mentionnées dans le présent règlement de consultation devront être respectées sous peine de rejet de l'offre au motif de non-conformité